

Pour une clarification du débat politique sur l'emploi

Jean Pisani-Ferry (Bruegel et Cercle des économistes)

En août 2006, 45% des Français plaçaient la lutte contre le chômage en tête des priorités de l'action gouvernementale, loin devant la sécurité (18%) et la lutte contre l'inflation (16%)¹. L'emploi est donc, sans conteste, l'objectif premier qu'ils fixent à leurs gouvernants.

Traumatisés par leurs échecs passés et leur faible crédibilité, hésitant entre la recherche de marqueurs idéologiques et la quête de solutions technocratiques, les dirigeants politiques de droite et de gauche ont cependant du mal à faire de l'emploi la matière d'un débat structuré et lisible.

Pourtant les polémiques n'ont pas manqué. Parfois elles ont été fortes, comme sur le contrat première embauche ; mais dans son ensemble, la droite n'a pas longtemps assumé une réforme que le gouvernement avait introduite de manière subreptice et bien vite, l'affrontement social a pris le pas sur le débat politique. Ou significatives, comme sur l'arbitrage entre revenu et temps libre ; mais la gauche, qui avait promu la réduction de la durée du travail au nom de l'emploi et pas du loisir, s'y est plus engagée par inadvertance que par conviction. D'autres ont été dérisoires : toute une partie de la gauche a cru voir dans l'instauration d'une cotisation assise sur la valeur ajoutée des entreprises la pierre de touche d'une politique authentiquement favorable aux classes laborieuses, avant que Jacques Chirac lui en vole l'idée, d'ailleurs sans se soucier de la contradiction entre l'instauration d'un nouveau prélèvement sur le capital et l'appel simultané au développement de l'investissement industriel. D'autres enfin ont mis en lumière les incohérences des deux camps. Ainsi du choix entre loi et négociation : gauche et droite partagent d'avoir appelé à la seconde lorsqu'elles étaient dans l'opposition, et d'avoir eu surtout recours à la première une fois au pouvoir.

Que serait donc un débat lisible entre les deux principaux candidats ? Droite parlementaire et gauche socialiste semblent cultiver la nostalgie des temps où l'on s'affrontait modèle contre modèle, et la perspective d'une indifférenciation de leurs doctrines les terrifie d'autant plus que les candidats de second rang ne manqueraient pas de l'exploiter. Cependant les avancées de la connaissance ont progressivement vidé de contenu les conflits sur le fonctionnement de l'économie. Bien entendu, les controverses entre économistes ne sont pas éteintes et les coupures usuelles (keynésiens et classiques, libéraux et interventionnistes, etc..) persistent. Elles continuent d'être le sel du débat professionnel. Mais elles ont perdu leur caractère absolu et offrent désormais aux positionnements politiques un terrain incertain. Il y a un quart de siècle, un politique pouvait de bonne foi faire d'une doctrine économique un élément de son identité. Aujourd'hui les économistes partagent peu ou prou la même boîte à outils et leurs débats sont jalonnés de travaux qui, s'ils relèvent de telle ou telle orientation, sont *in fine* tous intégrés au corpus commun de références. Sauf à être lui-même expert, le candidat qui s'identifie à une école a toute chance de s'identifier à ses erreurs. Le débat politique n'a rien à gagner à se faire l'otage de chicanes de séminaire.

La politique n'est pas pour autant vouée à se fondre dans la technocratie. Il lui reste, pourrait-on dire, l'essentiel : plutôt que les différends sur les modèles, qui appartiennent au débat scientifique, ou sur les instruments, qui relèvent des experts et de l'administration, les grands arbitrages, les choix sociaux que l'analyse est impuissante à trancher et qui sont l'apanage du débat politique et social.

¹ Baromètre TNS-SOFRES

Une comparaison des modèles sociaux européens montre d'ailleurs que ceux-ci ne se distinguent pas par leur seule efficacité. Certains, bien sûr, permettent d'atteindre des taux d'emploi élevés, et d'autres pas. Sur cette dimension d'efficacité, il faut rechercher le consensus. Mais une seconde coordonnée est tout aussi importante, qui ordonne les modèles au regard de l'équité. Coexistent ainsi, pour chaque niveau d'efficacité, des modèles plus ou moins équitables – et plus ou moins coûteux (Sapir, 2005). C'est sur le choix entre ces modèles, sur les arbitrages qui les sous-tendent, que devrait porter le débat politique. Encore faut-il que ces arbitrages – ces *trade-offs*, comme disent les économistes – soient posés. Cela devrait, précisément, être la fonction des grands rendez-vous électoraux.

En 2007, trois de ces arbitrages méritent d'être discutés et tranchés. Ils portent sur le choix entre revenu et temps libre, sur entre emploi et justice sociale, entre individualisation et socialisation du risque économique.

1. Emploi, revenu et temps libre

Dans une démocratie qui fonctionne bien, l'élection sert d'abord à révéler les préférences des citoyens et à fixer sur cette base le mandat des gouvernants. C'est de la qualité du débat électoral que dépend la clarté de ce mandat. La première question est donc celle de l'objectif d'emploi, de sa définition et de son rang dans les priorités gouvernementales.

Il est arrivé que les deux camps se distinguent clairement quant à la priorité accordée à l'emploi. Ainsi, dans la campagne de 1997, Lionel Jospin lui avait-il donné un plus grand poids que la majorité présidentielle de Jacques Chirac². Mais bien souvent, les candidats alignent leurs priorités sur celles de l'électorat ou affectent de le faire. En ce cas, le débat ne peut pas porter sur le rang d'un objectif jugé prioritaire par l'opinion. Plus profondément, chômage et sous-emploi sont à la fois économiquement inefficaces et socialement inéquitables, et il n'y a pas de raisons d'attendre que droite et gauche s'opposent de manière systématique quant à la nécessité de les résorber.

Il est en revanche une question que les candidats ne devraient pas éviter : celle de l'arbitrage entre revenu et l'inactivité. Les Français disposent aujourd'hui d'un revenu par tête inférieur d'environ un tiers à celui des Etats-Unis. Cela résulte moins d'une productivité plus faible ou d'une structure démographique plus défavorable que d'une quantité moyenne de travail *par personne d'âge actif* nettement inférieure. Selon les données de l'OCDE, en 2005 62,3% des 15 à 64 ans étaient en emploi en France et ils ont en moyenne travaillé 1535 heures au cours de l'année, contre respectivement 71,5% et 1804 heures aux Etats-Unis. En moyenne, donc, une personne d'âge actif a fourni dans l'année 956 heures (62,3% de 1535) en France, et aux Etats-Unis 1290, soit 35% de plus.

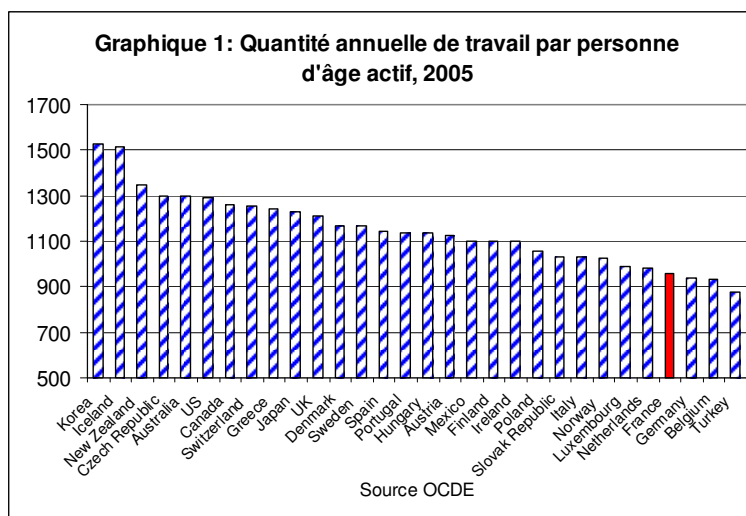
Cette manière de raisonner a deux avantages : elle est neutre au regard de la répartition des heures ouvrées au sein de la population (elle peut correspondre à une situation où peu de personnes travaillent beaucoup, ou à la situation inverse) ; elle a une traduction directe en termes de production potentielle (toutes choses égales d'ailleurs, une augmentation du nombre d'heures par personne d'âge actif se traduit en une augmentation correspondante de la production et du revenu par tête³). Elle met en évidence une différence marquante entre les

² De même, en affichant l'objectif de plein emploi, continuait-il de le faire en 2002, date à laquelle l'opinion, rassurée par la baisse du chômage, donnait priorité à la sécurité.

³ Toutes choses ne sont pas exactement égales. Gilbert Cette (Bourlès et Cette, 2006) a mis en évidence une élasticité négative de la productivité à la quantité d'heures ouvrées. Mais cela ne change pas fondamentalement le raisonnement.

deux pays : davantage d'Américains travaillent, et chacun d'entre eux pour davantage d'heures par an.

Au sein de l'OCDE, une grande diversité de situations s'observe (Graphique 1). En Corée du Sud et en Islande, on compte plus de 1500 heures par an et par personne d'âge actif, mais en raison dans un cas d'une durée du travail record, et dans l'autre d'un taux d'emploi exceptionnellement élevé. La même quantité est d'environ 1150 heures en Espagne et Suède, avec ici encore une répartition très différente entre taux d'emploi et durée du travail. La France, quant à elle, combine faible durée individuelle du travail (un peu en-dessous de la Suède) et faible taux d'emploi (un peu en-dessous de l'Espagne). Elle vient ainsi au vingt-septième rang sur trente pour la quantité de travail par personne d'âge actif. Seules l'Allemagne, la Belgique et la Turquie sont derrière.



Cette situation n'est pas soutenable. Non seulement à cause du sous-emploi qu'elle reflète ; non seulement parce qu'elle implique un revenu par personne d'âge actif sensiblement inférieur à celui de la plupart de nos partenaires ; mais aussi parce qu'au cours des années à venir, le vieillissement va impliquer de répartir ce revenu sur un plus grand nombre de personnes. La seule divergence démographique induira d'ici 2040 une baisse supplémentaire de près de dix points du revenu par tête relatif de la France par rapport aux Etats-Unis (Oliveira Martins et al., 2005). Un pays qui combinerait baisse relative du nombre des actifs, sous-emploi et faible durée du travail serait voué à la pauvreté. Ce pourrait être un choix collectif assumé. Il est douteux que ce soit le cas.

La nécessité, dès la prochaine mandature, de relever substantiellement la quantité moyenne de travail *par personne d'âge actif* devrait ainsi faire l'objet d'un consensus politique et social. Peuvent s'y retrouver la droite, qui entend réhabiliter la valeur travail, mais aussi la gauche, qui avait adopté le slogan « travailler moins pour travailler tous » et avait revendiqué avec fierté la hausse sensible du nombre *total* d'heures ouvrées au cours de la période 1997-2002.

Il y a, en revanche, matière à débat à la fois sur l'ampleur les modalités de ce nécessaire relèvement. Les leviers d'action sont connus : réduction du chômage nettement en-deçà du niveau actuel (ce qui implique des mesures structurelles), relèvement de l'âge de cessation d'activité, augmentation de la durée individuelle du travail. Chacun d'eux implique des choix sociaux. Un débat rationnel serait donc celui où les deux camps principaux s'accorderaient au

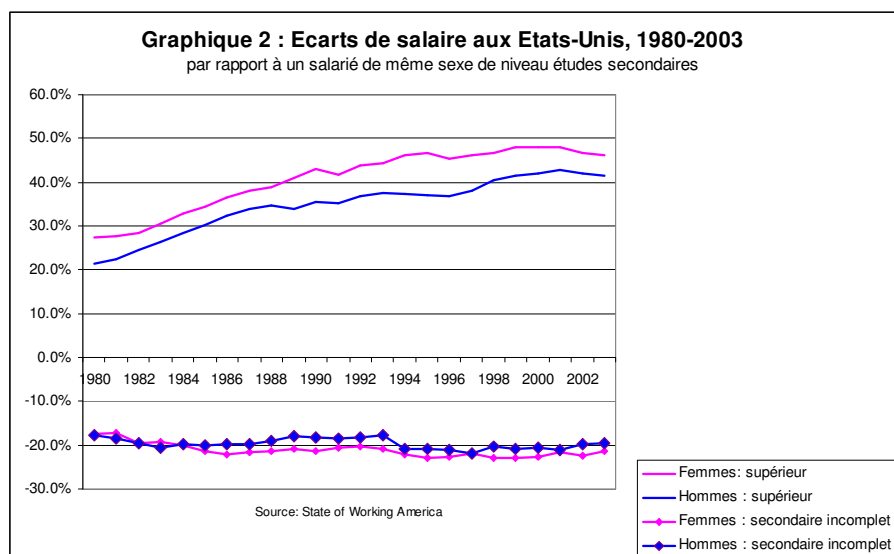
moins implicitement sur l'orientation d'ensemble, mais où chacun définirait le rythme de l'évolution qu'il ambitionne d'engager et les modalités qu'il privilégie. L'élection trancherait.

Le débat est posé, mais pas exactement en ces termes. La droite plaide à la fois pour un relèvement de l'âge de la retraite amplifiant les réformes Balladur et Raffarin, et pour un allongement de la durée individuelle du travail. Même si des doutes ont commencé de s'exprimer en son sein, la gauche reste attachée à la baisse de la durée du travail. En bonne logique, cela devrait la conduire à être plus ambitieuse sur l'augmentation des taux d'activité et d'emploi, notamment aux âges élevés, or ce n'est pas le cas.

La controverse qui s'annonce risque ainsi d'opposer une droite plaidant pour le revenu à une gauche adoptant bon gré mal gré la posture d'avocate du temps libre. Trop caricaturale, une telle opposition ferait bon ménage tant des contraintes économique que, finalement, des choix collectifs.

2. Inégalités et emploi

Partout dans le monde, la question de l'inégalité salariale est à l'ordre du jour. Après des décennies de relèvement continu du pouvoir d'achat au bas de l'échelle des rémunérations, les années quatre-vingts ont marqué une rupture. Aux Etats-Unis, où le salaire minimum n'exerce que peu d'effet sur la distribution des salaires, cette inégalité s'est doublement accrue sous le double effet d'un décrochage des bas salaires et d'un envol des rémunérations des salariés les plus qualifiés (Graphique 2). Les travaux les plus récents font état d'un arrêt du premier de ces phénomènes dans les années quatre-vingt-dix, mais d'une poursuite des second et d'une déformation progressive de la distribution des salaires sous l'effet d'une concentration des créations d'emploi aux deux extrémités de l'échelle Cette polarisation du marché du travail entre des emplois très qualifiés et rémunérateurs, et des emplois à bas ou très bas salaires se retrouve aussi au Royaume-Uni (Autor, Katz et Kearney, 2006).



Les économistes continuent de discuter des causes de cette évolution. Trop générale pour pouvoir être imputée à la seule mondialisation, elle est le plus souvent tenue pour l'effet d'un progrès technique qui accroît la productivité des emplois très qualifiés mais pas celle des

emplois faiblement qualifiés, et détruit les emplois intermédiaires. La France ne peut évidemment échapper à une tendance aussi générale et persistante. Les conséquences en sont d'ailleurs aggravées par le faible niveau de formation de la population : il faut rappeler que selon l'OCDE, 36% des 15-64 ans n'y ont pas dépassé le premier cycle du secondaire, contre 13% aux Etats-Unis. Quels que soient les efforts en matière d'éducation (par ailleurs quantitativement et qualitativement insuffisants), le problème restera massif au cours des années à venir et continuera de représenter un des très grands défis auxquels notre modèle social est confronté.

Cette tendance met en cause la cohésion sociale des sociétés avancées et les place face à un choix entre salaire et emploi : contenir la dispersion des salaires par la fixation d'un salaire minimum relativement élevé, comme en France et dans beaucoup de pays européens, comporte un coût en emplois potentiellement élevé ; mais refuser au nom de l'emploi d'exercer une influence significative sur le salaire minimum implique de laisser des employeurs exploiter des situations de monopoles locaux et de s'accommoder de la pauvreté au travail.

Une réponse à ce dilemme s'est progressivement dégagée au cours des années quatre-vingt dix. Elle a consisté à abaisser le coût du travail au niveau du SMIC par les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, et parallèlement à accroître la rémunération nette effective du salarié par la prime pour l'emploi. Par rapport à la situation antérieure, l'effet conjoint de ces deux dispositifs était en 2005 d'abaisser le coût du travail au niveau du SMIC de 26 %, et de relever la rémunération du salarié de 6%.

La genèse politique de cette réponse originale qui ne contrarie pas le marché mais en modifie profondément les effets par le moyen de la fiscalité, est intéressante : les allègements bas salaires ont été initiés par Edouard Balladur et amplifiés par Alain Juppé, avant que Lionel Jospin les étende pour accompagner le passage aux 35 heures et qu'avec les allègements dits « Fillon », Jean-Pierre Raffarin généralise et les accentue encore pour atténuer les effets de la convergence des multiples SMIC issus de la réduction de la durée du travail ; quant à la prime pour l'emploi, elle a été introduite par Lionel Jospin puis retouchée par Jean-Pierre Raffarin avant que Dominique de Villepin annonce son augmentation. Aucun des deux camps ne peut donc revendiquer à lui seul la paternité de cette politique, aucun ne peut s'en distancier.

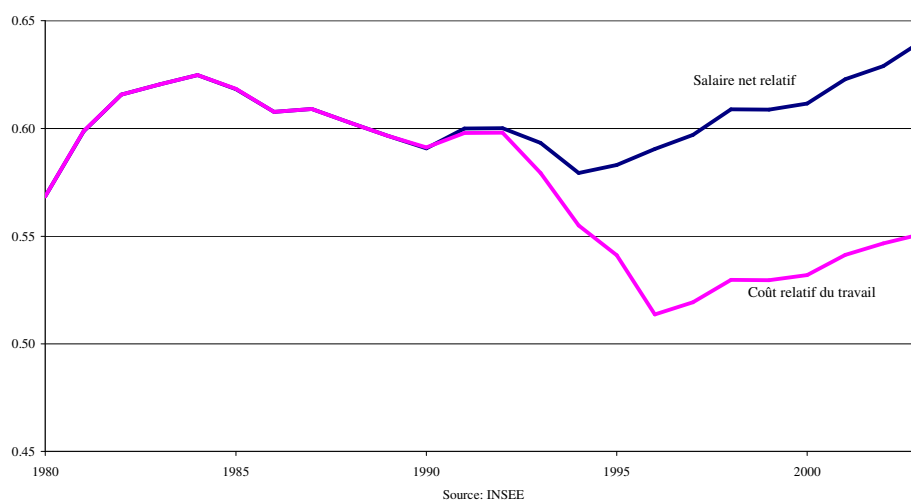
Reste que deux questions d'importance sont aujourd'hui posées. La première a trait au coût de cette politique : près de 20 milliards d'euros en 2005 pour les allègements de cotisations sociales, et 2,7 milliards pour la prime pour l'emploi (4,2 en 2007, après les récentes décisions du gouvernement Villepin). Au total, un effort représentant 1,3% du PIB, qui pour l'essentiel ne se substitue pas mais s'ajoute aux mesures antérieurement en vigueur, et s'est mis en place sur une douzaine d'années. Bien entendu, cette mesure est purement budgétaire et le coût net de ces politiques est bien moindre, compte tenu des emplois qu'elles ont créés et des recettes sociales correspondantes. Cependant le fait est que le débat politique et social porte sur les chiffres budgétaires et si l'on ajoute aux allègements bas salaires les autres composantes de la dépense pour l'emploi, celle-ci approche au total 5% du PIB, un niveau équivalent à celui du Danemark, deux fois supérieur à celui de la Suède et dix fois supérieur à celui des Etats-Unis. Dans un contexte de tension sur la ressource publique, la question de la soutenabilité dans la durée d'un effort de cet ampleur est posée.

La seconde question a trait à la gestion du système ainsi mis en place. Dans un premier temps, les allègements de cotisations sociales ont eu pour effet de réduire le coût du travail au niveau du SMIC, le ramenant de 60% à un peu plus de 50% du salaire médian. Mais depuis quelques années, ils ont surtout servi à compenser partiellement des hausses du SMIC plus rapides que celles du salaire médian (Graphique 3). En particulier, les allègements « Fillon » ne se sont

pas traduits par une baisse relative du coût horaire du travail peu qualifié. Les données récentes indiquent que cette tendance s'est poursuivie depuis 2003 : en trois ans, le SMIC nominal a augmenté de 15% contre 10% pour le salaire ouvrier.

Dans les faits, les allègements bas salaires se sont ainsi transformés, et d'instrument instrument de promotion de l'emploi sont devenus instrument de redistribution : les pouvoirs publics décident pour des motifs sociaux d'une revalorisation du salaire minimum, et en neutralisent partiellement les effets sur le coût du travail par une augmentation des allègements. Le problème est qu'en comparaison de ce que permettent les instruments fiscaux (prime pour l'emploi) et sociaux (transferts ciblés), cette forme de redistribution est peu efficace. Elle mine de surcroît leur légitimité des allègements, dont on continue à apprécier l'utilité au regard de leur objectif premier, l'emploi.

Graphique 3 : Ratios SMIC / Salaire médian, 1980-2003



Qu'attendre dans ces conditions du débat politique ? Les deux camps partagent, on l'a dit, la paternité du système en place, ils devraient s'accorder pour le préserver. La stabilité des dispositifs est en effet en ces domaines essentielle, parce que les comportements d'embauche se fondent sur des anticipations de coût du travail et que toute perspective de remise en cause du système alimente des comportements précautionneux défavorables à l'emploi. Il serait même souhaitable qu'il y ait accord sur la finalité des instruments : l'emploi pour les allègements, le revenu pour la fiscalité, notamment par le jeu de la prime pour l'emploi.

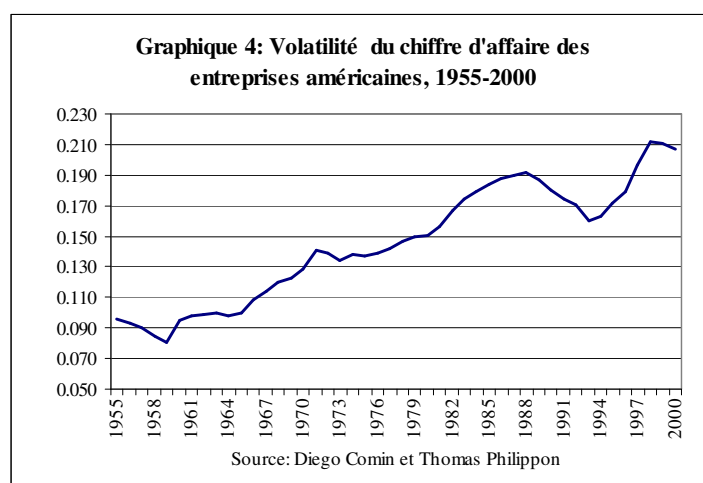
Le débat devrait en revanche porter sur les objectifs : niveau souhaitable du coût du travail au niveau du SMIC, degré de redistribution en faveur des bas salaires. Les deux camps devraient logiquement s'opposer sur la progressivité des prélèvements sociaux et fiscaux. En définitive, la question est en effet celle de la capacité des politiques publiques à isoler l'échelle des rémunérations française des effets du changement technique et de la mondialisation – et celle des coûts correspondants. Ce point devrait faire l'objet d'une opposition entre la gauche et la droite, dont les préférences en matière de redistribution ne coïncident pas.

En réalité, le consensus sur le système qui s'est mis en place dans les dix dernières années n'est pas acquis. Plutôt que de reconnaître que sa gestion a été souvent malheureuse (ce qui imposerait de dire comment il doit être géré à l'avenir), il est plus commode de contester son efficacité. A gauche comme à droite, des voix commencent à s'élever pour remettre les allègements en cause et la tentation du bricolage a refait son apparition. Quant à l'ampleur de la redistribution, elle n'est pas loin de donner lieu à un débat à fronts renversés :

curieusement, la gauche qui aime l'impôt progressif doute des vertus de la progressivité des prélèvements sociaux, et la droite qui s'en prend à l'IR loue la progressivité des allègements.

3. Risque économique et emploi

La troisième grande question dont devrait se saisir le débat présidentiel est celle du risque économique et de ses conséquences pour les salariés. Commençons, ici aussi, par rappeler les tendances, et commençons cette fois encore par examiner le cas américain qui fournit un terrain d'observation privilégié des mutations du capitalisme. Diego Comin et Thomas Philippon (2005) ont récemment mis en évidence qu'en dépit d'un environnement macroéconomique de plus en plus stable à partir des années 1980, la volatilité microéconomique mesurée sur données individuelles d'entreprises n'avait cessé d'y progresser (Graphique 4). D'une année sur l'autre, le chiffre d'affaires des entreprises est de plus en plus variable, et il l'est particulièrement dans les secteurs technologiques ou à forte croissance. Depuis les années cinquante, la volatilité micro-économique a ainsi plus que doublé.



Cette volatilité accrue résulte pour d'une série de transformations des économies modernes. D'abord de la volatilité de la consommation, qui est allée de pair avec la sortie de l'économie de pénurie ; en Europe, la demande est évidemment plus incertaine qu'au temps où la croissance se faisait par extension au sein de la population du mode de consommation en vigueur aux Etats-Unis. Ensuite d'une innovation plus intense : les entreprises technologiques connaissent plus de fluctuations que les autres. De la spécialisation des entreprises, enfin : jadis, celles-ci regroupaient en leur sein diverses productions afin de compenser les fluctuations de la demande d'un produit par celles d'un autre (disons, pour faire image, des parapluies et des maillots de bain) ; aujourd'hui, elle concentrent leurs efforts sur les métiers dans lesquels elles disposent d'un avantage comparatif. Leurs actionnaires préfèrent un rendement plus instable, mais plus élevé, à la sécurité d'un cours plus lisse, parce qu'ils ont eux-mêmes davantage de compétences et d'instruments pour se protéger contre le risque.

Cette évolution met en cause le contrat salarial traditionnel au gré duquel l'entreprise jouait à l'égard du salarié un rôle d'assureur et, en échange d'un salaire plus faible, le protégeait

contre le risque de perte d'emploi⁴. Les entreprises ne sont plus à même de remplir cette fonction, et tendent au contraire à reporter les risques sur les salariés⁵. Il est évidemment possible de freiner ce report du risque en contraignant les entreprises. Mais la contrepartie a toute chance d'en être la délocalisation des secteurs les plus cycliques, un freinage de l'innovation et, au total, une moindre productivité et un moindre revenu.

Face à cet arbitrage, les sociétés développées réagissent de manière très différentes. Aux Etats-Unis, le salarié subit l'essentiel du risque, puisque l'assurance-chômage ne le couvre en général que 26 semaines. La fonction essentielle de la politique publique est, comme le disait Joseph Stiglitz, de gérer la demande en sorte de maintenir le taux de chômage à un niveau assez bas pour que les travailleurs licenciés puissent rapidement retrouver un emploi. Dans les pays nordiques, et singulièrement au Danemark, le risque est socialisé par le jeu de la fameuse « flexisécurité » : l'entreprise est libre de licencier, mais la collectivité prend en charge la rémunération du salarié jusqu'à ce qu'il ait retrouvé un emploi. En contrepartie, celui-ci est fortement incité à accepter les offres de travail ou de formation qui lui sont faites, et s'expose à la perte de ses allocations dans le cas contraire. En Europe continentale l'entreprise continue souvent à porter une partie du risque, mais cela pèse sur le revenu des salariés (Bouis et Renne, 2006). De plus, la pérennité de ce régime d'assurance implicite est partout en cause.

En France, la question de l'évolution du modèle de protection de l'emploi est posée depuis quelques années déjà. Mais l'hésitation est palpable et les mots tendent à cacher plutôt qu'à désigner la réalité, comme avec cette « sécurité sociale professionnelle » aux contours mal définis dont chacun, de la CGT à l'UMP, se dit partisan. Le modèle danois attire, mais ses contreparties – un très fort investissement public dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, une très forte conditionnalité des allocations, un effort réel de formation et un comportement vertueux de gestion de la main d'œuvre de la part des entreprises, en un mot un équilibre exigeant entre droits et devoirs – heurte les traditions nationales. Il bute très concrètement sur une séparation archaïque entre placement (par l'ANPE) et indemnisation (par l'UNEDIC) des chômeurs, que la création des maisons de l'emploi n'a pas abolie. Le modèle libéral rebute, mais demeure une tentation par défaut. Dans la réalité, le régime français de protection de l'emploi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi reste inefficace et largement inéquitable, alors même que les progrès des connaissances depuis une ou deux décennies montrent que la qualité de l'appariement entre offre et demande de travail est un déterminant important du niveau du chômage.

Ce débat est essentiel parce qu'il résume aujourd'hui les questions que la mondialisation et le changement technique posent aux sociétés européennes. Pour les courants politiques, il offre l'occasion de dire comment ces sociétés doivent évoluer et comment doit se répartir la charge du risque entre l'individu et la collectivité. Cette redéfinition du contrat social est un enjeu aussi important que l'ont été en leur temps les grandes réformes sociales de l'après-guerre. Le moment présidentiel devrait donc être l'occasion privilégiée d'une clarification

Pour cela, il faudrait que les deux camps sachent formuler leur projet. De la gauche, on attendrait qu'elle dise si elle renonce à faire jouer aux entreprises un rôle d'assureur (comme elle l'avait fait avec la loi de modernisation sociale) et si elle adhère à la philosophie du modèle danois dans ses différentes composantes, y compris celles qui fixent la responsabilité individuelle des salariés. De la droite, on attendrait qu'elle choisisse entre des proclamations de tonalité social-démocrate et une conviction libérale au gré de laquelle il est dangereux de

⁴ C'est ce que les économistes appellent la théorie des contrats implicites.

⁵ Une manifestation de cette tendance est, dans le domaine des retraites, la régression constante de la proportion de fonds de pension à prestations définies au profit des plans à cotisation définie, qui font porter le risque sur le salarié.

socialiser le risque de perte d'emploi, surtout en dans un pays où l'équilibre entre droits et devoirs ne fait pas partie de la culture commune. Des deux, on voudrait qu'ils disent ensuite si leur projet sera mieux servi par un contrat de travail unique ou un marché du travail dual.

4. Conclusions

Economie et démocratie seraient l'une et l'autres gagnantes si l'élection présidentielle pouvait être l'occasion d'une clarification des positions et des alternatives sur les trois points qui viennent d'être analysés. Est-il probable que de tels choix soient posés, ou s'agit-il seulement de fantasmes d'experts ?

Sur le premier débat – revenu ou temps libre – il est permis d'espérer. Nicolas Sarkozy multiplie les philippiques contre les 35 heures et il ne lui reste plus qu'à dire très concrètement où et comment il entend y mettre fin. Le candidat ou la candidate de gauche sera probablement conduit à expliquer en réponse si son programme envisage d'augmenter les ressources en main d'œuvre, et dans ce cas par quels canaux.

Le deuxième débat – emploi et inégalités – est mal engagé. Au parti socialiste Laurent Fabius a rencontré quelque succès dans sa tentative de faire de l'ampleur de la hausse du SMIC la pierre de touche d'une politique authentiquement de gauche. A droite, Dominique de Villepin a, l'élection approchant, joué à la fois du SMIC et de la prime pour l'emploi – non sans que certains, au sein de l'UMP, expriment quelques doutes. Le risque de la campagne qui va s'ouvrir est que cette question ne soit ni posée, ni tranchée avec clarté, et qu'elle soit abandonnée à des arbitrages budgétaires post-électoraux.

Le troisième débat – flexisécurité ou responsabilité individuelle – est aujourd'hui mûr. Chacun sait qu'il faudra lui donner réponse, et que le plus tôt sera le mieux. Pour autant, l'épisode du CPE ne laisse pas attendre une confrontation éclairée sur un choix social essentiel. Ce serait regrettable, car si la question n'est pas tranchée par le choix des urnes, elle le sera, plus ou moins subrepticement, au cours des années qui suivront.

Références

Autor, David, Lawrence Katz et Melissa Kearney (2006), « The Polarisation of the US Labor Market », mimeo.

Bouis, Romain, et Jean-Paul Renne (2006), « Caractéristiques des marchés du travail dans les pays de l'OCDE », *Minefi, DPAE* n°111, juin.

Bourlès Renaud, et Gilbert Cette (2005): « A comparison of structural productivity levels in the major industrialised countries », *OECD Economic Studies*, n° 41, 2005/2, pp. 75-107

Comin, Diego, et Thomas Philippon (2005), "The Rise of Firm-Level Volatility: Causes and Consequences", *NBER Macroeconomics Annual*.

Oliveira Martins, Joaquim, Frédéric Gonand, Pablo Antolin, Christine de la Maisonneuve et Kwang-Yeol Yoo (2005), "The Impact of Ageing on Demand, Factor Markets and Growth, *OECD Economics Working Paper* n° 420.

Sapir, André (2005), "Globalisation and the Reform of the European Social Models", *Bruegel Policy Brief* n° 2005-01, www.bruegel.org.